

Le 27 Octobre 2014

L'UNAMEP appelle à rejoindre le mouvement de grève du 24 au 31 décembre prochain

Les médecins à exercice particulier sont inquiets devant une loi de santé idéologique et démagogique.

- 1) Le tiers payant généralisé **et obligatoire**, je cite « Il y a plus de 40 ans un grand pays a décidé qu'afin d'éviter l'inégalité d'accès aux soins, ces derniers seraient totalement gratuits. Cela a progressivement transformé l'élite médicale en une armée d'ouvriers des « fabriques et usines » médicales. Les établissements médicaux, privés de la possibilité de gagner de l'argent, dépendaient du budget national et étaient sous-financés » on voit que nos énarques ont inventés le fil à couper le beurre.

L'UNAMEP est d'accord pour le tiers payant social, mais l'UNAMEP reste farouchement attachée à la liberté d'appréciation et à la confiance de l'esprit déontologique du médecin pour les autres cas.

- 2) L'UNAMEP est inquiète des perspectives technocratiques et hospitalo-centrée du projet de loi du gouvernement. La médecine libérale (du moins le peu qu'il en reste) sous la coupe des ARS. Quand on voit qu'en Allemagne, qui compte plus de 20% d'habitants en plus, les dépenses administratives dans le domaine de la santé sont 700 millions moins élevées. Autrement dit, avec une population nettement supérieure (82 millions au lieu de 64), nettement plus vieille et donc a priori plus demandeuse de soins, l'Allemagne dépense plusieurs centaines de millions d'euros de moins que la France (en sachant que le médecin allemand est deux fois mieux payé que le français). Chaque français dépense 1229 €/an pour l'hôpital, et l'allemand 819 €/an.

On peut avoir des doutes sur l'efficacité des technocrates français.

- 3) Actes médicaux effectués par d'autres professionnels (vaccinations par les pharmaciens, diagnostics et prescriptions par des infirmières...)
But affiché par la Ministre : améliorer la couverture vaccinale, permettre aux médecins de se consacrer à des tâches plus « nobles ».
Arrières pensées de nos énarques : vaut mieux payer une AMI (infirmière:3,15 €) qu'un C (médecin 23 €).

Cette idée simpliste néglige le fait que lors d'une consultation, le médecin prend en charge 4 problèmes de santé différents (en moyenne). En pratique, dans la grande majorité des cas la vaccination vient, « gratuitement », s'ajouter aux autres motifs de consultation. Donc, on peut avoir des doutes sur le côté économique.

Quant au côté efficacité de la campagne vaccinale, il suffit de se référer au résultat de la campagne de Madame Bachelot contre la grippe A (conseillée bien sûr par les mêmes fonctionnaires et grands mandarins hospitaliers) faite sans l'adhésion des médecins traitants, pour deviner quel sera le résultat.

Devant l'inanité de ces mesures démagogiques, devant la technocratie croissante, devant la dévalorisation du métier de médecin ;

Pour défendre notre statut libéral et la liberté de pratiquer l'exercice médical de notre choix, l'UNAMEP invite l'ensemble des médecins à exercice particulier à rejoindre le mouvement de fermeture des cabinets du 24 au 31 décembre prochain.